



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :

Olivier FERULLO

Tél : 05 57 95 02 49

Mél : olivier.ferullo@culture.gouv.fr

Référence : IA0402772200001-1

Bordeaux, le 14 mars 2022

La Préfète de région

à

Préfecture des Landes

Direction de la coordination des politiques publiques et de
l'appui territorial

26 rue Victor Hugo

40021 MONT-DE-MARSAN

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SAINT-PANDELON (LANDES), Concession minière de Saint-Pandelon
Votre courrier du 24 janvier 2022
Code minier

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 8 février 2022.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la Préfète de région et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

Hélène MAVERAUD-TARDIVEAU